CABINET DE CONSULTANT

spécialisé dans la transformation digitale des entreprises

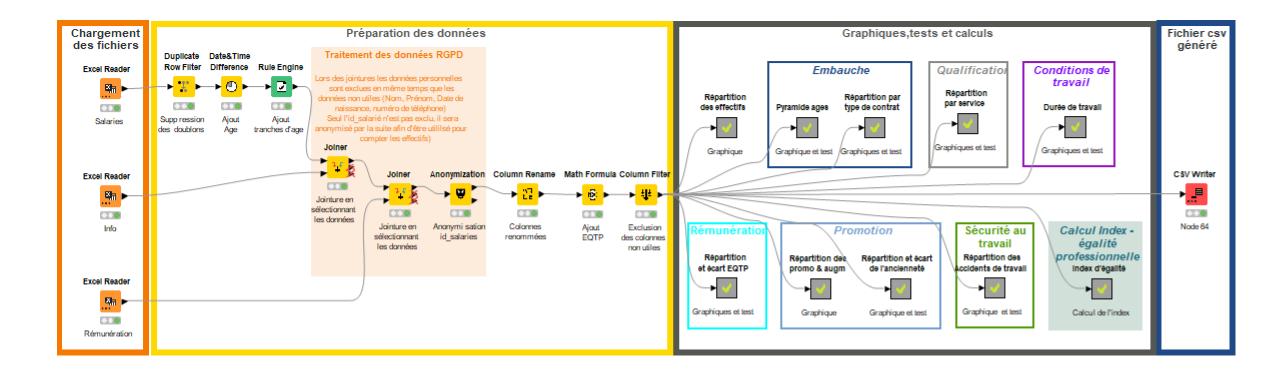
DIAGNOSTIC ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Introduction

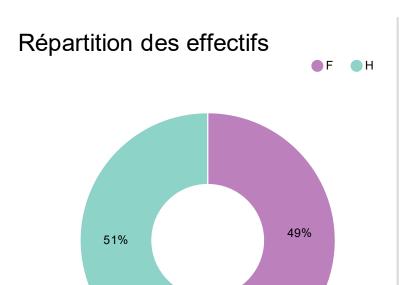
Chaque année avant le 1er mars, les entreprises d'au moins 50 salariés doivent calculer et publier sur leur site Internet leur index d'égalité femmes-hommes. C'est dans ce cadre que la Direction des ressources humaines a souhaité qu'un worklow soit mis en place afin d'automatiser la création d'un rapport diagnostique sur cette égalité afin de construire sa stratégie d'action.

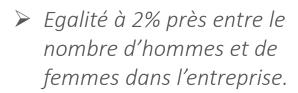
- 1. Présentation du worflow et du fichier csv généré
- 2. Graphiques du rapport diagnostique sur l'égalité professionnelle femmes hommes
- 3. Index de l'Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes

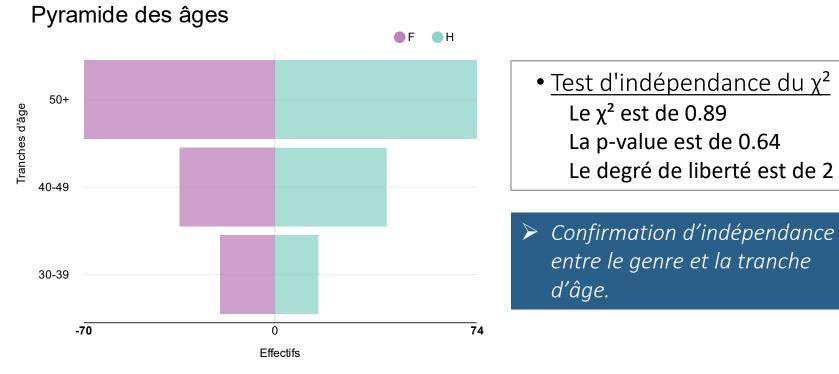
Préparation des données



Répartition et âge des salariés



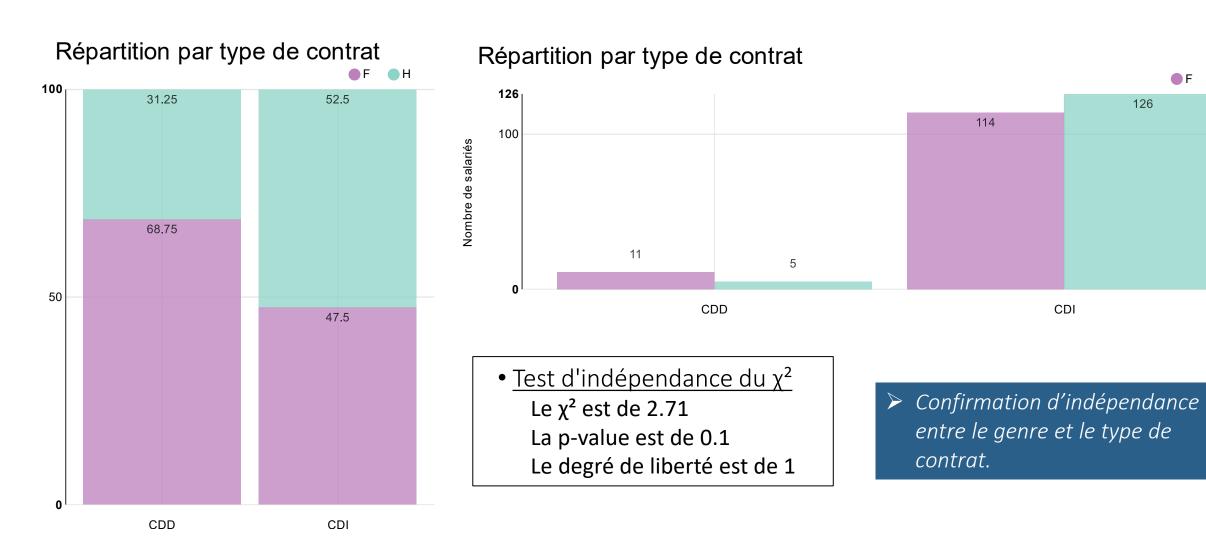




Il n'y a pas de réel déséquilibre des genres sur la pyramide des âges.

Embauche

Types de contrat

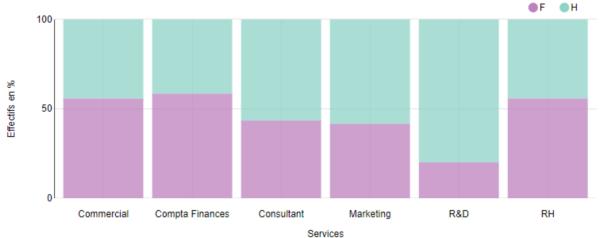


126

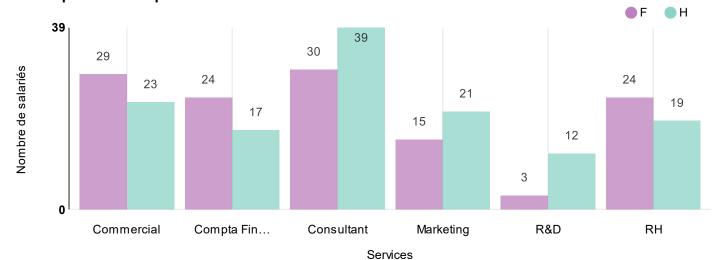
QUALIFICATION

Service

Répartition par service



Répartition par service

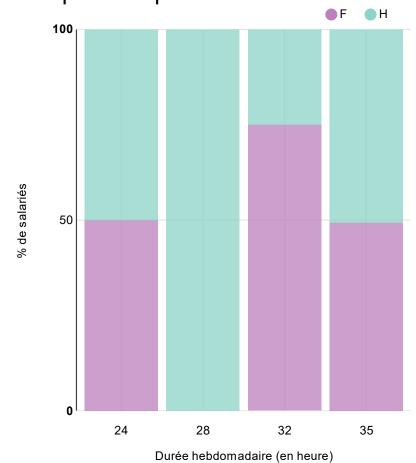


- Test d'indépendance du χ²
 Le χ² est de 9.91
 La p-value est de 0.08
 Le degré de liberté est de 5
- Confirmation d'indépendance entre le genre et le service.

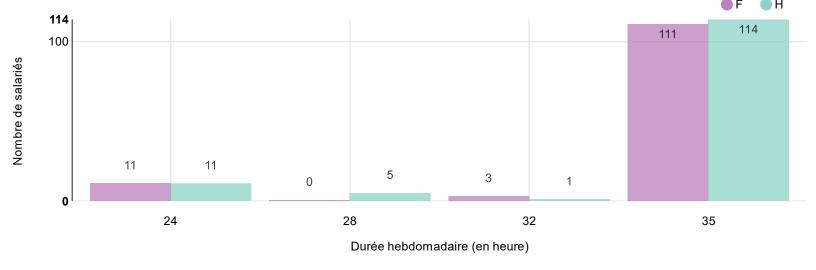
Mise en place d'un objectif de progression dans le service Recherche et Développement pour améliorer l'égalité femmes hommes

Durée de travail

Répartition par durée de travail



Répartition par durée de travail

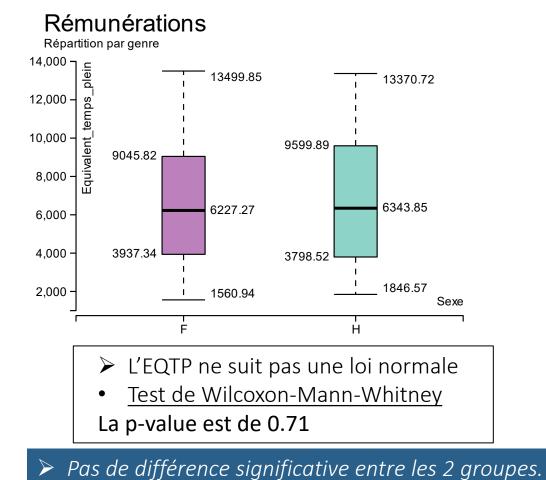


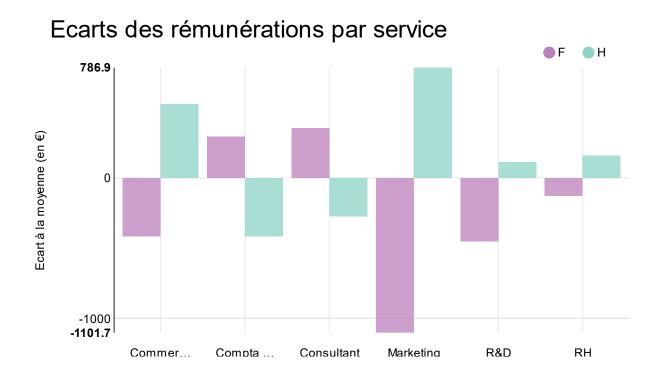
Test d'indépendance du χ²
 Le χ² est de 3.46
 La p-value est de 0.33
 Le degré de liberté est de 3

Confirmation d'indépendance entre le genre et la durée de travail.

Equivalent temps plein

La rémunération est calculée à partir du salaire auquel on ajoute le % variable, le tout rapporté à l'équivalent temps plein.

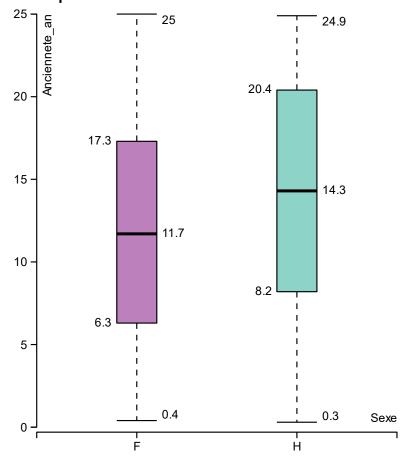




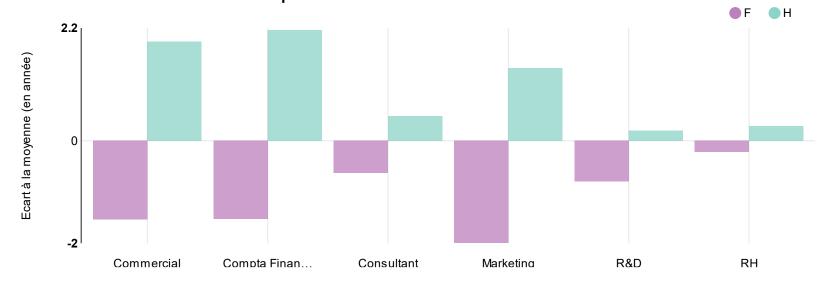
Mise en place d'un objectif de réduction d'écart des rémunérations dans le service Marketing

Ancienneté

Répartition de l'ancienneté



Ecarts de l'ancienneté par service



- L'ancienneté ne suit pas une loi normale
- <u>Test de Wilcoxon-Mann-Whitney</u>

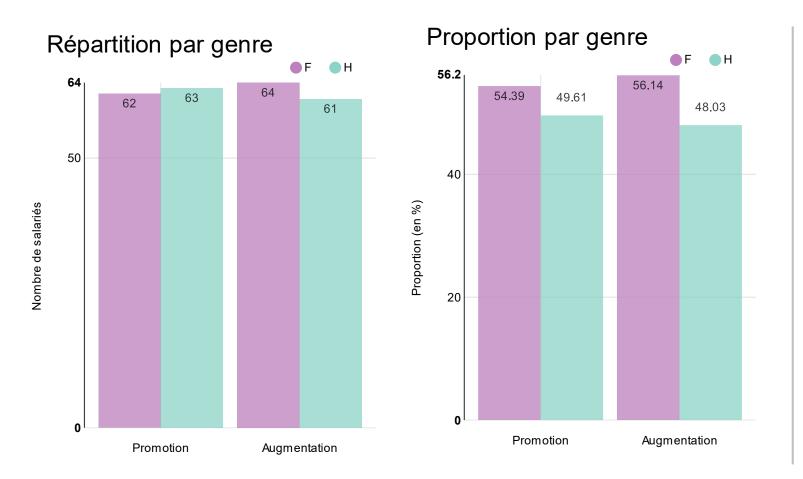
La p-value est de 0.02

Il y a une différence significative entre les 2 groupes.

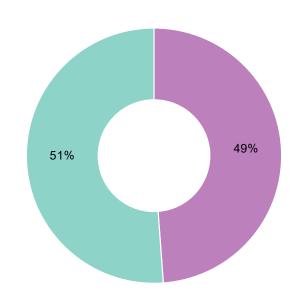
Promotions et augmentations

Accidents du travail

Les CDD ne sont pas concernés par les augmentations et les promotions



Répartition des accidents de travail



Egalité à 2% près entre les hommes et les femmes ayant eu un accident de travail.

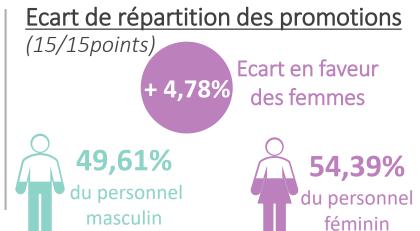
Calcul de l'index d'égalité

Sur les 5 indicateurs qui permettent de calculer l'index d'égalité (100 pts), il manque, pour 3 indicateurs, la catégorie socio-professionnelle (CSP) et pour 1 indicateur les effectifs de retour de congé maternité.

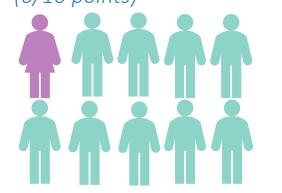
Ecart de rémunération (37/40 points)



Ecart de répartition des augmentations (20/20points) + 8,11% Ecart en faveur des femmes 48,03% du personnel masculin 56,14% du personnel féminin



<u>Les 10 plus hauts salaires</u> (0/10 points)



<u>Augmentation des salariés de retour de congé maternité</u> (?/15 points)

(Donnée absente)

- Note hypothétique globale : 85/100
- Les augmentations peuvent à la fois réduire l'écart des rémunérations mais aussi contribuer à avoir une meilleure note sur l'index d'égalité
- Un objectif de progression doit être mis en place dans les plus hautes rémunérations

Conclusion

- La création du workflow a permis :
 - o d'automatiser la création d'un rapport diagnostique avec les graphiques
 - o de générer un fichier csv qui respecte les principes du Règlement Général sur la Protection des Données
 - o de générer un fichier excel qui permettra de calculer l'index d'égalité femmes hommes
- Ajouter la catégorie socio-professionnelle et indiquer les personnes de retour de congé maternité.
- <u>L'analyse des graphiques et l'étude de l'index a permis d'identifier</u>:
 - o que les augmentations peuvent à la fois réduire l'écart de rémunération mais aussi contribuer à avoir une meilleur note sur l'index d'égalité.
 - o des recommandations pour la construction de la stratégie d'action par domaine :
 - Embauche et conditions de travail : mise en place de points d'attention sur l'égalité femmes hommes lors de l'embauche de CDD et sur la durée de travail de 28h
 - Qualification : mise en place d'un objectif de progression dans l'égalité femmes hommes dans le service
 Recherche et Développement, en agissant sur les augmentations ou les promotions
 - Rémunération : mise en place d'un objectif de réduction de l'écart des rémunérations dans le service
 Marketing et dans les plus hautes rémunérations, en agissant sur les salaires ou sur le % variable

CABINET DE CONSULTANT

spécialisé dans la transformation digitale des entrenrises

MERCI!